

La «guerre» des plaques d'immatriculation continue

Jérôme Bouin (lefigaro.fr) Avec AFP
01/08/2008 | Mise à jour : 16:23 | Commentaires 198



Les députés UMP Marc Bernier et Richard Mallié présentent un nouveau modèle de plaque, jeudi à l'Assemblée. Crédits photo : AFP

Opposé au nouveau modèle d'immatriculation, prévu pour 2009, un collectif d'élus a présenté un modèle de plaque alternatif avec numéro de département obligatoire. «Opération purement médiatique», rétorque le ministère de l'Intérieur.

«**Jamais sans mon département**» ne désarme pas. Rassemblant quelques 200 parlementaires, de tous horizons politiques, opposés à une disparition du numéro des départements sur les futures plaques minéralogiques, le collectif a présenté jeudi à l'Assemblée nationale un modèle de plaque avec inscription, obligatoire, d'un numéro de département. Un modèle qu'il décrit comme compatible avec **le nouveau modèle d'immatriculation** que le gouvernement souhaite mettre en place progressivement à partir de janvier 2009, arguant de la prochaine saturation de l'actuel système. D'après le projet gouvernemental, chaque véhicule se verra attribuer un numéro «à vie» et la mention du département, en vigueur depuis 1950, deviendra facultative.

La plaque proposée par les députés UMP Richard Mallié et Marc Bernier reprend la présentation imaginée par le gouvernement : deux lettres, trois chiffres, deux lettres auxquels est ajoutée, l'inscription, en grand format et obligatoire, du numéro de département, à droite de la plaque. Le logo régional facultatif disparaissant. Pour Richard Mallié, il ne s'agit pas de remettre en cause la nouvelle immatriculation mais obtenir que le numéro du département figure,

obligatoirement et de façon très lisible, sur le côté droit des plaques. Le numéro inscrit pourrait être celui du département dans lequel vit le propriétaire du véhicule, soit un département auquel il est attaché. Si cette proposition n'est pas nouvelle dans la bouche des membres du collectif, c'est la première fois qu'elle est ainsi matérialisée.

«Il faut donner la parole aux politiques», a soutenu devant la presse Richard Mallié, qui compte maintenir «la pression sur les technocrates et la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie» avant la publication du décret rendant obligatoire les nouvelles plaques minéralogiques. Selon lui Michèle Alliot-Marie, elle même élue locale, «est sensible» à la question. La proposition du collectif lui a d'ailleurs été adressée, a précisé Richard Mallié.

MAM fixe ses conditions

«Opération purement médiatique», répond le porte-parole du ministère de l'Intérieur, Gérard Gachet, interrogé par lefigaro.fr. Il rappelle que Richard Mallié a rencontré Michèle Alliot-Marie le mardi 22 juillet. «Sa proposition a engendré deux réactions. D'abord, ces protestations sont un peu tardives s'agissant d'un projet qui date de 2005. Ensuite, pour des gens qui se disent attachés aux particularismes régionaux, il me semble étonnant de faire ainsi 'sauter' le logo régional», explique Gérard Gachet. La ministre de l'Intérieur se serait cependant montrée disposée à «bouger» sur le sujet à deux conditions : que l'intégralité des présidents de région apportent leur consentement aux propositions du collectif «Jamais sans mon département», d'une part ; et que ce dernier obtienne l'accord des fabricants de plaques.

Alors que selon un récent sondage Ifop, 71 % des Français souhaitent le maintien du numéro du département, le porte-parole de Michèle Alliot-Marie affirme disposer d'études prouvant que cette tendance est en train de s'inverser. Des études que la place Beauvau pourrait dévoiler à la rentrée.

» **VIDÉO : Les nouvelles plaques d'immatriculation**



LE FIGARO · fr